

COMITÉ-CONSEIL : RAPPEL DES DOCUMENTS À PRÉSENTER ET DÉLAIS À RESPECTER

Au moins 10 jours ouvrables avant la date de passage du participant devant le comité-conseil doivent être envoyés à la coordonnatrice :

- ☐ Document de [présentation](#) de projet **complété**.
- ☐ Toutes les [soumissions](#) (voir section « Préparation du projet » pour les détails)
 - Soumissions pour tous les éléments mentionnés dans le budget de fonctionnement
 - Soumissions pour les formations
 - Estimation pour frais kilométriques occasionnels en cas de besoin
- ☐ [CV](#) du participant
- ☐ [CV](#) du mentor
- ☐ Soumission pour [assurance](#) responsabilité civile (voir section « Préparation du projet » pour les détails)

Au moins 7 jours ouvrables avant la date de passage du participant devant le comité-conseil doit être envoyé à la coordonnatrice :

- ☐ Document de [présentation](#) de projet **complet et signé**.